

Le régime d'Assurance chômage a été créé le 31 décembre 1958 en dehors de la Sécurité sociale. Mais il en fait partie. L'Unédic - union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce - est chargée par délégation de service public de sa gestion en coopération avec Pôle Emploi. Il s'agit de solidarité sociale : le salarié privé de sa seule source de revenus pour vivre, le travail, doit bénéficier de la solidarité entre salariés actifs et chômeurs. **Ou le principe de solidarité sociale l'emporte ou la voie libérale l'écrase. Dans le camp libéral, la CFDT file le train au gouvernement qui suit le Medef. La CGT, elle, défend le principe de Solidarité, dont la destruction ne profite qu'à l'extrême droite lepéniste et au patronat. Si le 16 octobre a un sens, c'est lancer notre contre-offensive de la CGT.**

Contre les chômeurs, Valls et Medef veulent la guerre

Déclarons la solidarité sociale !

Ce 7 Jours est un avis de tempête. L'État Valls s'en prend aux chômeurs. Au compte du Medef. Le duo veut appliquer aux privés d'emploi la baisse du coût du travail. D'où cette guerre qui vient. Et qui commence par une campagne idéologique de stigmatisation des chômeurs. Hollande prétendait en vain « *inverser la courbe du chômage* ». Valls veut courber l'échine des chômeurs.

Les faits

1. Valls, devant le temple de la finance européenne, la City de Londres, le 6 octobre, déclarait : « **La France a fait le choix d'un chômage de masse et très bien indemnisé.** » À ces propos rapportés par le *Parisien*, le *Journal du Dimanche* en cite d'autres : « **Je refuse qu'on vive avec un chômage de masse parce qu'il est bien indemnisé. La question du retour à l'emploi (...) se pose. Ce débat est incontournable.** » Hollande infirme, **Macron confirme**. Dans le même JDD du 12 octobre : « *Il y a eu une réforme. Elle est insuffisante... L'État peut reprendre la main si les blocages sont trop lourds.* »

2. Fin septembre, l'Institut de l'Entreprise (tous les patrons) publie une étude intitulée, **L'emploi à vie est mort, vive l'employabilité !** Pourquoi cette analyse ? Comme Valls, **rendre le chômeur responsable de son chômage.** « **Le défi de l'employabilité : une coresponsabilité de l'entreprise et du salarié.** » Le propos est clair et revendique **une rupture avec le traitement social du chômage** : « *Les mesures de traitement social du chômage se succèdent, en vain (...) Mais la focalisation sur de telles solutions empêche aussi de considérer avec attention une importante condition de l'emploi à long terme, l'évolution des compétences des actifs concomitante à celle des métiers, soit leur employabilité. Dans ce contexte, l'employabilité dépasse largement la simple question de la formation.* »

3. **L'accord Medef CFDT du 14 mai 2014** sur le traitement du chômage vient d'entrer en vigueur en août. Et déjà il est déclaré périmé par le patronat et le gouvernement. Le profil de cet accord traçait pourtant celui du travailleur pauvre - **l'Aide au retour à l'emploi** adaptait l'indemnisation des chômeurs au contrat précaire de très courte durée. - **Les droits rechargeables** permettent au chômeur de prendre des très petits boulots sans perdre l'indemnisation. De quoi estomper la frontière entre sans emploi et emploi de quelques heures. - **Le cumul salaire et allocation chômage** est autorisé si la rémunération du chômeur est inférieure à son salaire précédant son inscription à Pôle Emploi. - Une indemnisation est ouverte aux **salariés aux multiples employeurs.**

Le chômage, un « choix » de confort ? Non, un désastre social et une arme dissuasive contre la solidarité

Comment un Premier ministre peut-il sérieusement affirmer que « **la France a fait le choix d'un chômage de masse et très bien indemnisé** » ?

1. Mais qui donc a fait le choix du chômage de masse en France ?

Les employeurs licencient et détruisent des centaines de postes de travail chaque jour depuis des années. Et ce pouvoir de licencier a été renforcé par **les Accords Nationaux Interprofessionnels**, qui ont permis de

contourner les conventions collectives et la protection du Travail par les ruptures dites conventionnelles, et l'interdiction du recours aux Prud'hommes. **C'est dorénavant le contrat à durée déterminée très court** sous toutes ses formes qui prédomine et efface le CDI.

2. Le chômage de masse n'est indemnisé qu'à moitié

Comment Valls peut-il prétendre que le chômage est *« très bien indemnisé »* ? Pour stigmatiser le chômeur payé à ne rien faire... En réalité :

- Sur près de 6 millions de chômeurs, **seuls 48% des chômeurs inscrits à Pôle Emploi** sont indemnisés pendant une courte période. Soit près de 2 800 000.
- **Un quart des moins de 25 ans est sans d'emplois** et n'est pas indemnisé faute de jours passés au travail. Moins de la moitié des jeunes bénéficient d'un contrat à durée indéterminée.
- Le recensement du nombre de chômeurs oppose l'INSEE à la Dares, celle-ci ne prenant en compte que le nombre d'inscrits à Pôle Emploi, alors que dans toutes les générations de chômeurs, **le découragement les entraîne à ne plus inscrire.**

3. L'indemnisation actuelle repose sur un droit social que le Medef condamne

Les droits à l'allocation chômage s'ouvrent à partir de 122 jours travaillés ou de 610 heures. La société considère que le licencié a droit à une indemnisation sociale.

Un jour travaillé entraîne un jour indemnisé, c'est-à-dire un système qui ne connaît que celles et ceux qui ont déjà travaillé un minimum d'heures. D'où la situation mortifère des jeunes.

Le taux de cotisations est de 4% pour les employeurs et de 2,4% pour les salariés. Soit un système qui repose encore sur la solidarité entre actifs et chômeurs. La générosité prétendue du système français, ou sa très bonne indemnisation, n'ont rien à voir avec la réalité sociale : on considère que le salarié est privé de ressources par son chômage, et que la Nation sociale lui manifeste son soutien.

Voilà donc la rupture que veulent provoquer les libéraux pouvoir et le patronat.

4. Chômage contre Solidarité

Quand, par exemple, un état major d'un groupe transnational de type Arjowiggins, coté en Bourse sur le New York Stock Exchange, décide de détruire des centaines d'emplois en fermant ses usines en France, il n'agit pas seulement de stratégie d'abandon de la production au profit de la distribution de papier par le groupe Sequana.

Il s'agit de détruire les lieux d'organisation solidaire entre salariés, population et élus locaux. Car des milliers d'emplois sont induits par l'activité industrielle. L'état major Sequana Arjowiggins fonctionne en bonne intelligence avec le gouvernement : c'est l'accord du 10 avril 2014 avec la Banque publique d'investissements, l'actionnaire de référence, les banques créancières et le gouvernement qui signe la condamnation de près de 10 usines et des milliers d'emplois.

Le chômage lié à la précarité à cette vertu pour les patrons répandre la peur dans le salariat, d'amoindrir ses prétentions salariales, d'installer la précarité. La cohésion salariale est ainsi rompue, au profit d'une compétition entre chercheurs d'emploi prêts à tout pour sortir de l'ornière de la pauvreté qui guette. Les jeunes parviennent à un emploi après un parcours de galères qui leur ôte un temps l'envie de revendiquer. *Le chômage est une arme de destruction massive.*

Ce que nous revendiquons ? L'arrêt des mesures de sabotage (exonérations des cotisations patronales, baisse des prestations), le soutien au budget de la Sécurité sociale par un prélèvement supérieur sur le PIB, récupération des fonds de l'évasion fiscale, réorientation des fonds offerts au patronat (CICE et « pacte ») vers la protection sociale, politique d'emplois massifs en CDI qui génèrent la cotisation sociale, taxation des profits financiers et spéculatifs.

Pour gagner, le mouvement du 16 octobre ne doit s'arrêter qu'après satisfaction !